

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°02/23**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITEL SYNDICAL
DU 15 DECEMBRE 2022**

Séance du 3 Mars 2023.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, le 10 Février 2023, s'est réuni à la Salle des Conférences, à Chantilly, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 29

votants : 44

Date de convocation :
10 Février 2023

PRESENTS :

Collège des Régions : Guy HARLE d'OPHOVE, François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Jean-François RENARD.

Collège des Départements : Nicole COLIN, Teresa DIAS, Corry NEAU.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Didier GROSPIRON, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Frédéric SERVELLE, Corinne TANGE, Cécile MALET, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Jean-Pierre BLAIMONT, Patrice URVOY, Philippe DANIEL, Jean-Paul GAY, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Pascale LOISELEUR, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Jennifer MONTEIRO à Patrice MARCHAND, Evelyne VAN HAECKE à Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ à Jean-Marie BONTEMPS, Paule LAMOTTE à Jean-Marie BONTEMPS, Michel MANSOUX à Daniel DRAY, Céline CAUDRON à Thierry PICHERY, Jean-Paul DOUET à Yves CHERON, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Jérôme PINSSON à Frédéric SERVELLE, Stéphane PETERS à Frédéric SERVELLE, Virginie PARDO à Patrice URVOY, Gérard KOTUSIK à Didier WROBLEWSKI.

Assistaient également : Claude DULAMON, Sous-Préfet de Senlis, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de SAINT-MARTIN DU TERTRE, Eric SZWEC, délégué suppléant de SURVILLIERS, Roger BUHNEMANN, élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Didier GRIMAUD, Carnelle Environnement, Solange DUCHARDT, chargée de mission Paysage, Emmanuelle PILLARET, chargée de communication, Sylvie CAPRON, directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical tenu le 15 Décembre 2022.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE, le procès-verbal du Comité syndical du 15 Décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le
ID : 060-256005638-20230303-DELIB202302-DE



Pour copie conforme.

Le Président de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Marchand'.

Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente s'est réuni, au cinéma d'Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 21 novembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	30
Nombre de pouvoirs	24
Nombre de votants	54

PRESENTS :

Collège des Régions : François DESHAYES

Collège des Départements : Nicole COLIN, Anthony ARCIERO.

Collège des Communes : Stéphane BECQUET, Cécile GAUVILLE-HERBET, Sylvie BOCOBZA, Véronique BRETENOUX, Béatrice BRUN, Yves CHERON, Fabrice DALONGEVILLE, Célia DELAHAYE, Philibert de MOUSTIER, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Guillaume DUCHESNE, Dominique DUFUMIER, Jean-Paul GAY, Sylvie LECLAIR, Anne LEFEBVRE, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Thierry MARVILLE, Thierry PICHERY, Jérôme PINSSON, Hugues RIBIOLLET, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Patrick BARRETT à Dominique VERDRU, Pierre BEMELS à Thierry PICHERY, Joël BOUCHEZ à Hugues RIBIOLLET, Thierry BROCHOT à Fabrice DALONGEVILLE, Daniel DRAY à Didier WROBLEWSKI, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Daniel FROMENT à Jean-Paul GAY, Philippe FROIDEVAL à Jérôme PINSSON, Gérard KOTUSIK à Hugues RIBIOLLET, Paule LAMOTTE à Jérôme PINSSON, Pascale LOISELEUR à Cécile GAUVILLE-HERBET, Michel MANSOUX à Thierry PICHERY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Stéphane PETERS à Patrice URVOY, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Didier WROBLEWSKI.

Assistaient également : Didier GROSPIRON, délégué suppléant d'Aumont-en-Halatte, Françoise BALOSSIER, Conseillère municipale déléguée Espaces verts / Paysage / Transition écologique de Senlis, Daisy COPEAUX, Directrice du Domaine forestier et immobilier du Château de Chantilly (Institut de France), Jean-Christophe HAUGUEL, Directeur-Adjoint du Conservatoire botanique national de Bailleul, Hervé LE BOULER, expert forestier (en visioconférence), Sylvie CAPRON, directrice du PNR.

Avant de démarrer la séance proprement dite, Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour introduire la présentation des résultats des études en cours sur la forêt de Chantilly.

Sylvie CAPRON rappelle que la forêt de Chantilly connaît une crise sans précédent, avec le dépérissement important et très rapide des chênes, les échecs de la régénération et des plantations, les attaques de hannetons.

Elle explique que l'Institut de France a constitué un Comité d'experts qui a établi un vaste programme de recherche-actions et que des premières études ont été conduites, dont certaines financées par le Parc naturel régional.

Elle indique qu'il s'agit, ce soir, de présenter un rendu de deux études réalisées, l'une sur les séries de végétation, comme indicatrices des futures essences potentielles, et l'autre, sur les analyses de sols qui ont été réalisées en 2021 et 2022.

Sylvie CAPRON présente Jean-Christophe HAUGUEL, Directeur-Adjoint du Conservatoire botanique national de Bailleul, qui a réalisé l'étude sur les séries de végétation et Hervé Le Bouler, Expert forestier national et conseiller forestier auprès de l'Institut de France, présent en visioconférence.

Puis elle rappelle le contexte et la démarche en cours (cf. présentation jointe au compte rendu).

Jean-Christophe HAUGUEL présente le rendu de l'étude sur les séries de végétation, comme piste d'adaptation des potentialités forestières (cf. présentation jointe au compte rendu).

Hervé LE BOULER présente ensuite les résultats des analyses de sols réalisées à partir de 60 fosses (cf. présentation jointe au compte rendu).

Sylvie CAPRON remercie les intervenants et demande s'il y a des questions.

Madame DUBREUCQ demande si, pour les analyses de sols, il a été tenu compte de la géomorphologie.

Hervé LE BOULER répond que oui.

Madame DUBREUCQ demande quelle a été la finesse des 13 000 points de prélèvement.

Hervé LE BOULER répond qu'ils ont été effectués tous les 70m.

Constatant qu'il n'y a plus question ou d'observation, Monsieur MARCHAND remercie les intervenants.

Puis, il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal du Comité syndical du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

3 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND explique que la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) lie le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France et la Région Hauts-de-France.

Il précise qu'elle s'inscrit dans le cadre de la compétence régionale et qu'elle réaffirme le soutien du Conseil Régional des Hauts-de-France envers les 5 parcs naturels régionaux des Hauts-de-France qui concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public.

Il ajoute que cette CPO s'inscrit également dans le cadre de la Charte 2021-2036 du Parc naturel régional Oise – Pays-de-France et qu'elle a pour but de concourir à la mettre en place.

Monsieur MARCHAND rappelle que les objectifs de cette convention sont de :

- Préciser les engagements respectifs du syndicat mixte de gestion du PNR dans la mise en œuvre de la charte.
- Définir les modalités de financement pour la mise-en-œuvre des orientations et priorités thématiques partagées entre la Région Hauts-de-France et le Parc naturel régional Oise – Pays-de-France.
- Déterminer la gouvernance politique et technique dans laquelle s'inscrivent les relations partenariales entre les deux parties de la présente convention.

Monsieur MARCHAND présente la convention en rappelant qu'elle est conclue pour une durée de trois années et qu'elle prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour s'achever au 31 décembre 2025.

Il ajoute que, lors de sa dernière réunion, le Bureau a accueilli, en visioconférence, Monsieur Guislain CAMBIER, Vice-Président de la Région en charge des PNR.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Hauts-de-France et autorise le Président à la signer.

4 – PROGRAMME D' ACTIONS 2023

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme d'actions 2023 est composé de 31 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte. Il présente chaque fiche descriptive des opérations suivantes :

- Assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels.
- Programme de conservation de la flore menacée – 7^{ème} tranche.
- Fonds en faveur de la préservation de la faune.
- Restauration écologique de milieux naturels.
- Verger conservatoire à l'abbaye de Chaalis.
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique.
- Expérimentation et promotion de lignes de covoiturage.
- Edition de plaquettes de micromobilité.
- Fonds d'intervention « études d'aménagement ».
- Etude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau minérale.
- Valorisation paysagère et gestion des cimetières – 3^{ème} tranche.
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural.
- Valorisation de recherches historiques.

- Edition d'un livret de découverte « Sports ».
- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales.
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière.
- Réalisation d'une plaquette de communication pour la construction des bâtiments agricoles.
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France.
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale.
- Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective.
- Equipement des prestataires marqués « Valeurs Parc Naturel Régional ».
- Nouvelles éditions touristiques.
- Passage à la version 3 du site Geotrek.
- Programme de communication.
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes.
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires.
- Elaboration du T0 – caractériser ce qui fait l'identité des unités paysagères du territoire.
- Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional ».
- Travaux à la Maison du Parc.
- Equipements du Parc.

Monsieur MARCHAND précise que le montant estimatif du programme d'actions 2023 s'élève à 1 050 216 €.

Il explique que le financement de ces opérations ne répond plus à une clé de répartition identique pour toutes les actions, comme lors de la dernière Charte mais dépend de la disponibilité des crédits en fonctionnement et en investissement des partenaires. Il souligne que néanmoins la somme des opérations entre dans les enveloppes définies par nos partenaires.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2023**
- **Sollicite les partenaires financiers pour le financement de ces actions**
- **Sollicite la Région Hauts de France pour une subvention au titre de l'investissement pour les travaux à la Maison du Parc et le renouvellement des panneaux « Commune du Parc naturel régional Oise – Pays de France »**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions**

5 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur MARCHAND rapporte que, concernant le budget principal, la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année.

Il explique qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif, notamment les comptes énergie/électricité, carburants, assurances, annonces et insertions, catalogues et imprimés.

Il ajoute qu'il est proposé de transférer 20 000 € du chapitre 012 au chapitre 011, précisant que le montant initialement prévu des charges de personnel (chapitre 012) ne serait pas atteint en totalité

Concernant le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND rapporte qu'il s'agit d'opérer une régularisation de dépense de 0,20 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte ces décisions modificatives n°1.

6 - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION « MOBILITES DURABLES »

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un chargé de mission « Mobilités durables », financé dans le cadre du COTTRI, a été embauché en décembre 2020 pour une durée de 2 ans et qu'il est responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions en matière de mobilités durables.

Il explique que le chargé de mission assure le développement des actions en cours : pilotage des schémas directeurs cyclables des communautés de communes et des communes, animation du dispositif d'autostop organisé (Rezo Pouce), émergence de nouveaux services (covoiturage), production de supports de communication liés aux modes doux (plaquettes de micromobilité) ...

Il ajoute qu'il effectue le suivi des actions en matière de mobilité des partenaires, notamment les plans de mobilité des EPCI, répond aux demandes des communes en matière de conseils de mobilité en les assistant techniquement et pour les demandes de subvention, effectue une veille sur les diverses aides auxquelles elles peuvent prétendre, met en place des actions de promotion, d'animations, d'évènements et de communications et assure le suivi des données liées à la mobilité en les intégrant au WebSIG du Parc.

Monsieur MARCHAND propose de ne pas interrompre cette dynamique et précise que l'enveloppe disponible du COTTRI permettra d'assurer pour un an le salaire du chargé de mission et les charges afférentes.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le renouvellement pour un an du contrat du chargé de mission « Mobilités durables », sous contrat de projet.

7 - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT ET OUVERTURE DE DEUX SERVICES CIVIQUES

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc naturel régional Oise – Pays de France avait obtenu un agrément début 2020 pour accueillir des services civiques mais, qu'en raison de l'épidémie de COVID, il n'avait pas accueilli de volontaire.

Il explique que le renouvellement de cet agrément pourrait répondre positivement à la demande d'une ingénieure agronome en recherche d'un service civique ayant sollicité le Parc naturel régional et à qui il pourrait être confiée une mission dans le cadre des opérations en faveur des circuits-courts alimentaires.

Il explique, qu'en outre, le Parc naturel régional Oise – Pays de France pourrait proposer une mission à un deuxième volontaire pour contribuer à la réalisation des atlas de la biodiversité communale.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la demande d'agrément pour deux services civiques.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 23H00.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président